

NOTE EXPLICATIVE

**Centrale photovoltaïque d'une
puissance inférieure à 1MWc**

**Demande d'examen au cas par
cas préalable à la réalisation
éventuelle d'une évaluation
environnementale**

**- Commune de La Ferrière en
Parthenay (79390) -**

SOMMAIRE

1. CONTEXTE REGLEMENTAIRE	2
2. LE PROJET	3
1. La localisation du projet	3
2. Les travaux	4
3. Les aménagements de la centrale	5
4. Urbanisme	6
3. DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL ET PAYSAGER	9
1. Etat initial de la zone de projet	9
2. Zones humides	10
3. Zonages naturelles protégées.....	11
4. Inventaires des habitats, de la faune et de la flore	12
5. Environnement paysager	21
6. Les risques naturels et technologiques	22
7. Effets cumulés avec d'autres projets existants ou approuvés	22

1. CONTEXTE REGLEMENTAIRE

La présente note a pour objectif de préciser les informations renseignées dans le formulaire d'examen au cas par cas concernant les incidences environnementales de la création d'une centrale photovoltaïque au sol à La Ferrière-en-Parthenay dans le département des Deux-Sèvres.

Conformément à l'article R.122-2 du Code de l'environnement et à la nomenclature qui y est annexée, ils relèvent au titre de la rubrique 30 d'un examen au cas par cas : « Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement) d'une puissance supérieure à 300 kWc et inférieure à 1 MWc.

Conformément à l'article R.421-9 du code l'urbanisme, le projet est soumis à une déclaration préalable.

Ce document est donc annexé au CERFA n° 14734*04.

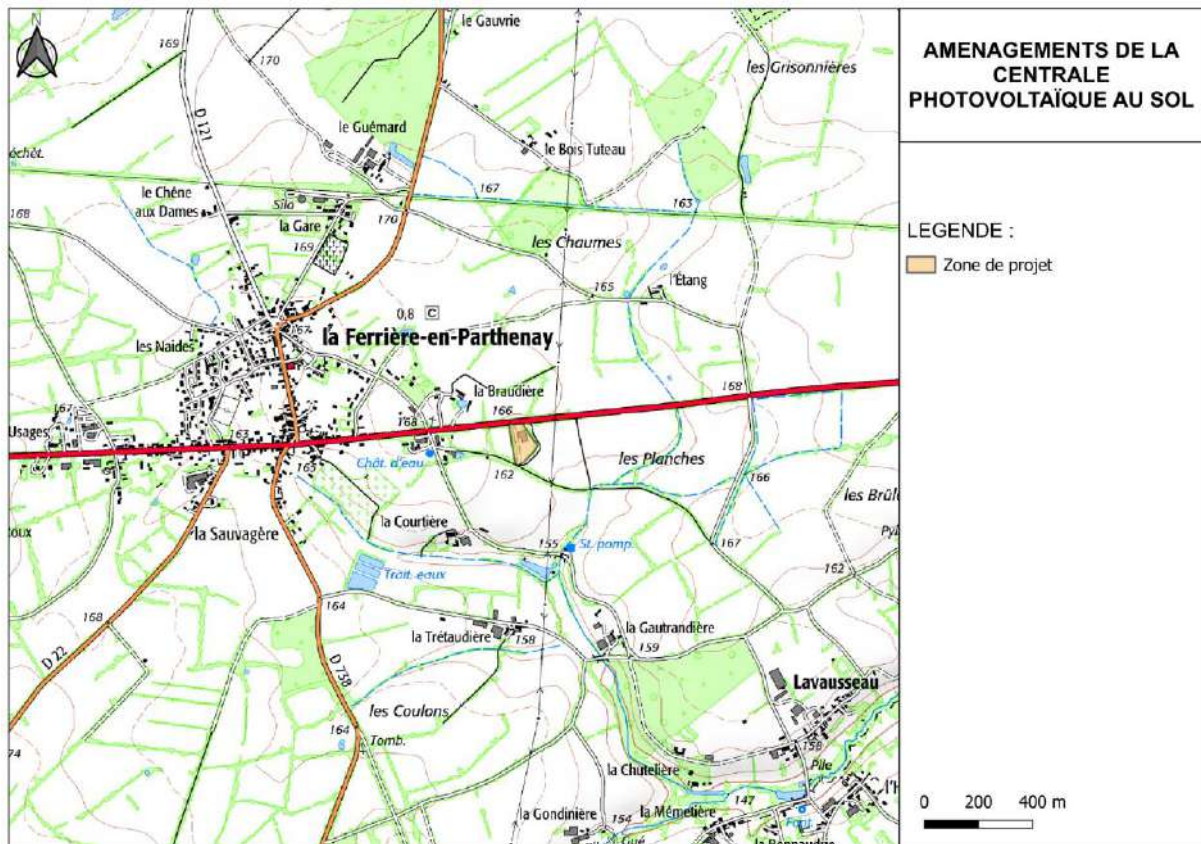
2. LE PROJET

1. La localisation du projet

Le projet de centrale photovoltaïque au sol d'une puissance de 999 kWc est situé sur la commune de La Ferrière-en-Parthenay dans le département des Deux-Sèvres. Il sera constitué :

- de modules photovoltaïques,
- de supports métalliques (tables) fixées dans le sol,
- d'un poste électrique (livraison et transformation) de 19m²,
- d'une réserve incendie de 110m²
- de réseaux électriques,
- d'une piste structurante d'accès de 460m² renforcée, constituée de graves naturelles concassées conservant la perméabilité des sols,
- de piste interne d'exploitation enherbée,
- d'une clôture grillagée périphérique avec 2 portails.

La construction de la centrale photovoltaïque a pour objectif la production d'électricité d'origine renouvelable sur une zone à urbaniser de la commune. En effet, la zone de projet comprend actuellement un bâtiment de stockage désaffecté, sans aucun raccordement électrique ou eau potable. Le bâtiment sera détruit et valorisé dans le cadre du projet photovoltaïque au sol. L'objectif du projet est de valoriser ce terrain destiné à être occupé par une activité économique, comme la production ENR, sur un terrain artificialisé sur une majeure superficie.

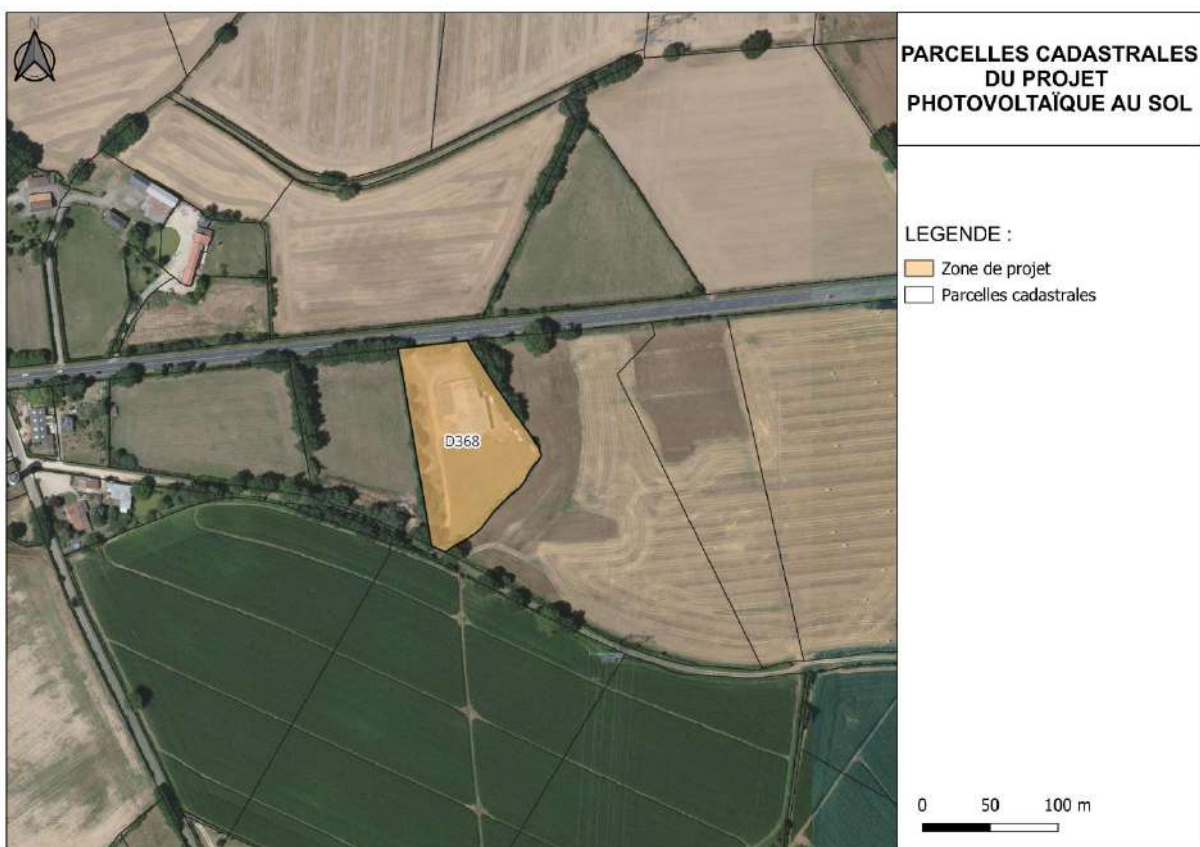


2. Les travaux

Le projet consiste en la création d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance de 999 kWc. Le chantier de construction se déroulera en plusieurs étapes :

- L'installation d'une base,
- Préparation du terrain et travaux de sécurisation (accès, clôtures, sécurisation...),
- Réalisation des tranchées pour les réseaux électriques et câblage,
- Pose des structures métalliques et des modules photovoltaïques,
- L'installation des postes électriques, équipements électriques, onduleurs et des câblages,
- Raccordement au réseau public de distribution d'électricité,
- Mise en service.

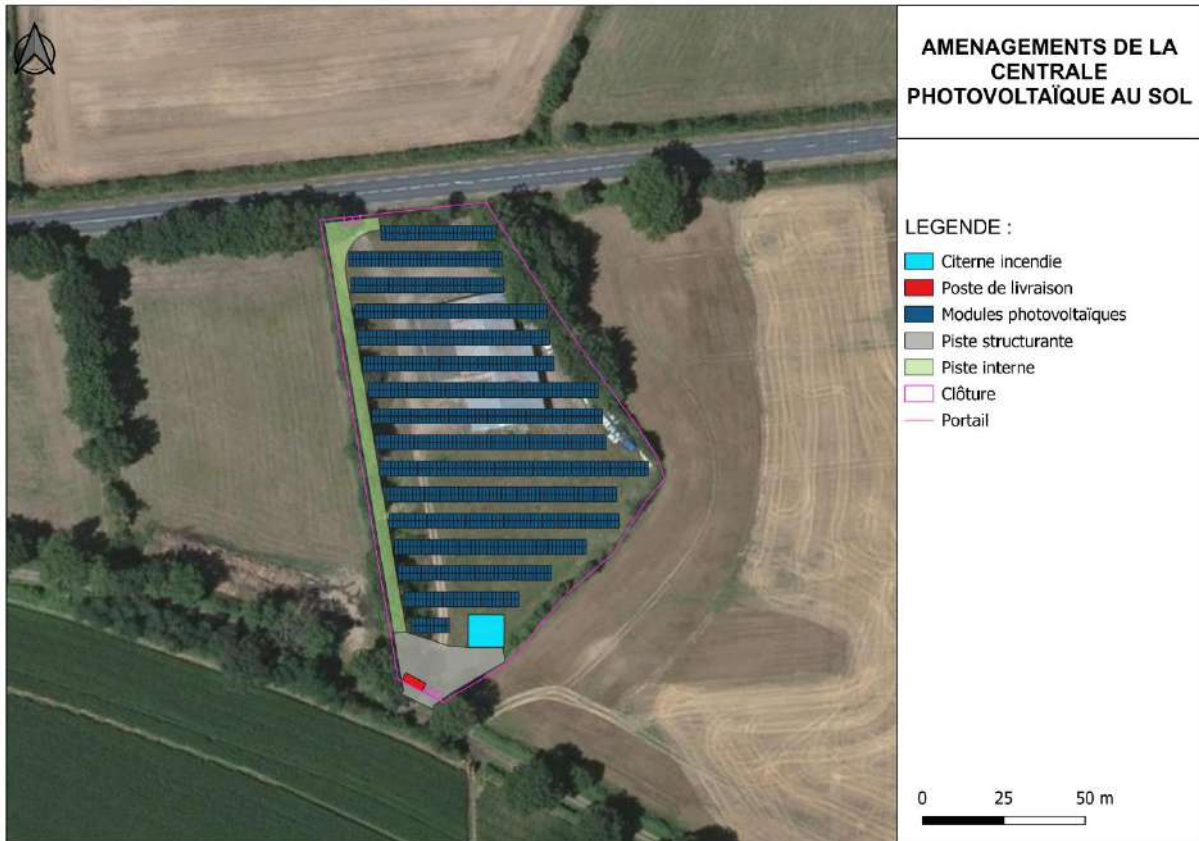
La centrale photovoltaïque au sol sera implantée sur la parcelle D368. L'accès se fera par l'entrée existante, au sud de la parcelle via le chemin communal.



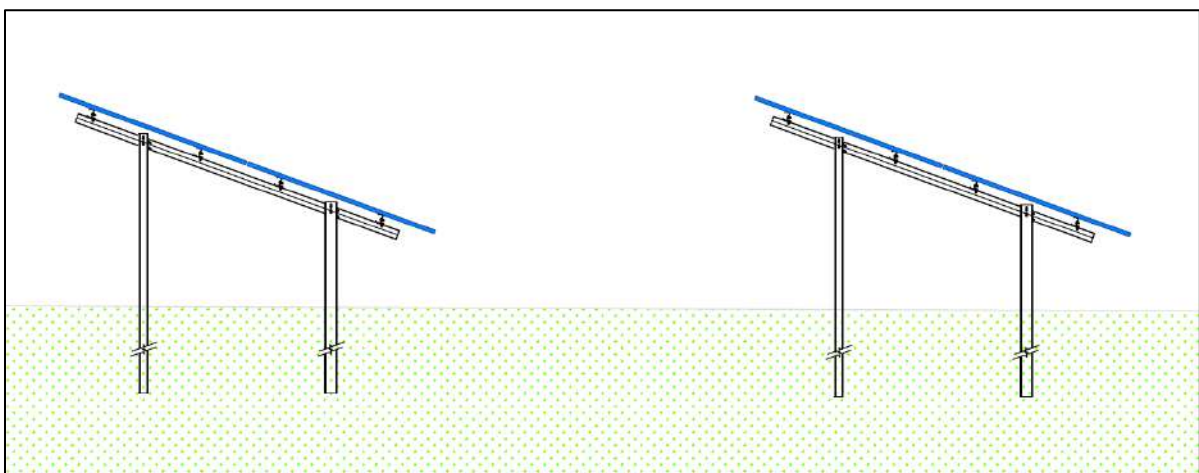
S'agissant du raccordement, il est prévu au niveau du poste présent à l'entrée du bourg à droite. Le raccordement sera réalisé selon les normes en vigueur, soit en souterrain et au niveau des accotements de la route. La distance de raccordement est estimée à 440 m linéaire.

3. Les aménagements de la centrale

Un ensemble de pistes d'accès et de pistes de circulation interne sera créé afin de desservir la centrale photovoltaïque. Ces pistes seront utilisées pour l'exploitation du site par les équipes de maintenance et d'entretien, mais également par les services de secours et le gestionnaire de réseau. La piste interne sera carrossable mais restera enherbée. Deux portails seront installés afin de faciliter l'intervention du SDIS.



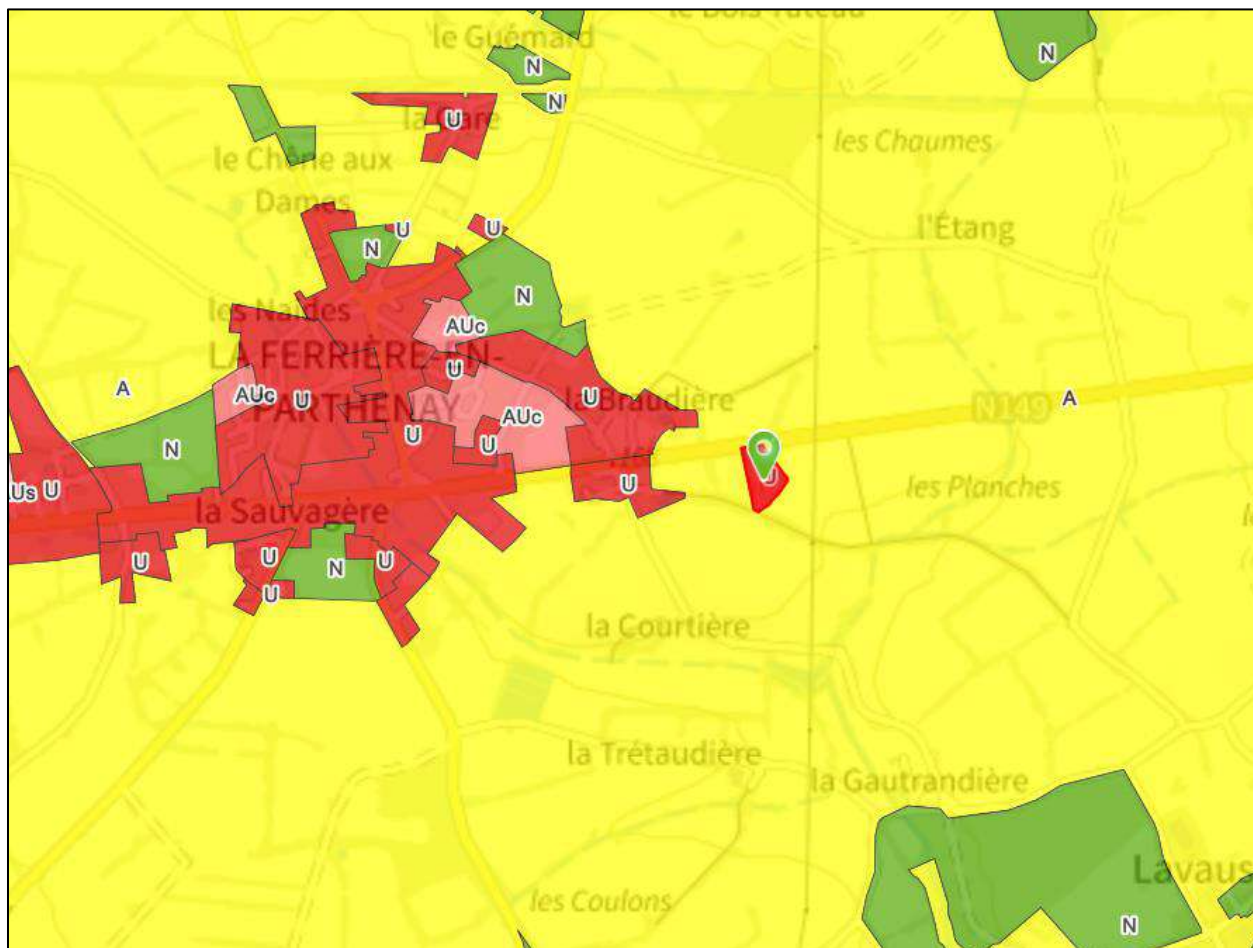
Les tables photovoltaïques seront inclinées de 20° espacées entre elles de 3,50 m. Le bas des panneaux sera au minimum à 1,10 m du sol. Elles seront fixées au sol grâce à des pieux battus pouvant atteindre une profondeur de 1,50 m.



Plan de coupe des tables photovoltaïques

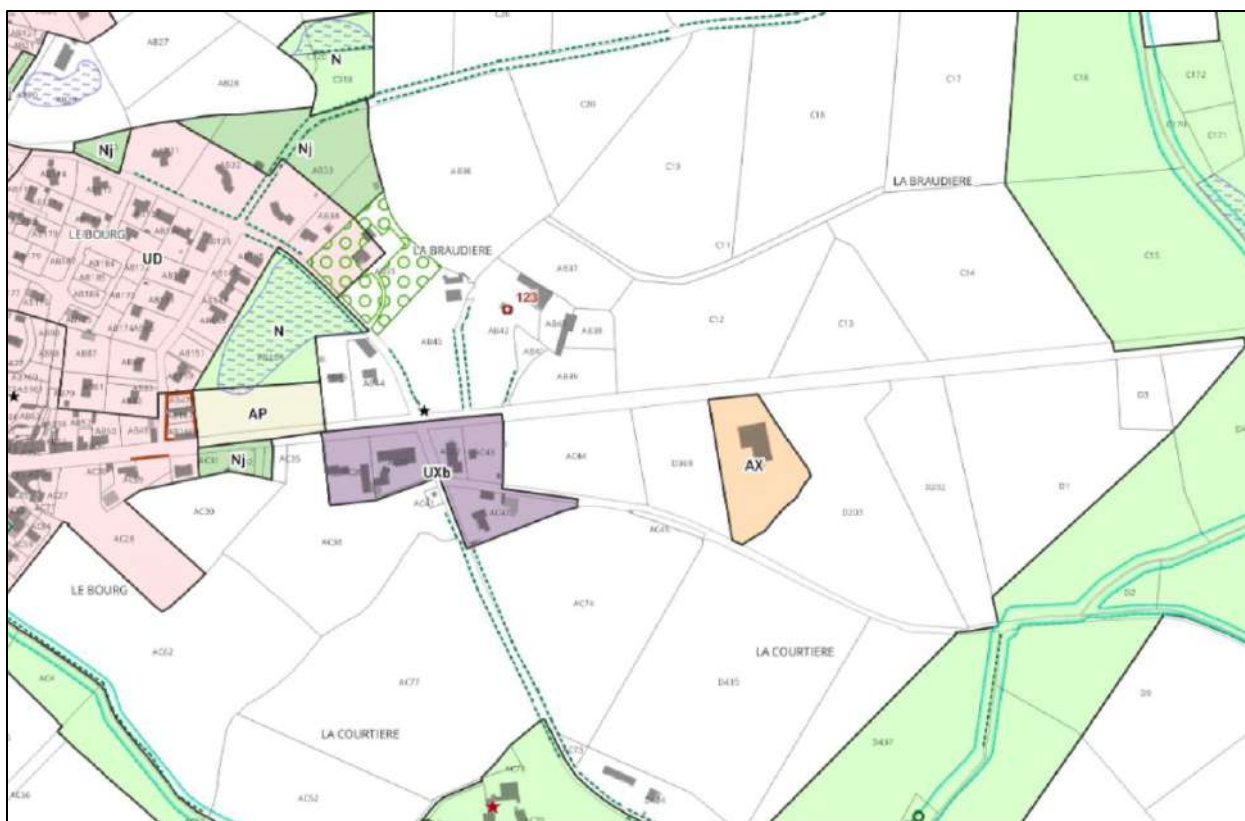
4. Urbanisme

La commune de La Ferrière-en-Parthenay dispose d'un Plan Local d'Urbanisme approuvé en 2006. Selon le règlement en vigueur, la zone de projet est classée en zone urbaine vouée à une activité économique Ue. Ce zonage autorise les équipements publics, les constructions et installations à caractère d'intérêt général nécessaire au bon fonctionnement de la zone et sous réserve d'une bonne intégration dans l'environnement urbain. Le Projet de centrale photovoltaïque au sol est compatible avec le document d'urbanisme en vigueur.



PLU de La Ferrière-en-Parthenay (2006)

Seulement, depuis la commune de La Ferrière-en-Parthenay est soumise au futur PLUi de la communauté de communes de Parthenay arrêté depuis le 21 novembre. Selon le règlement en vigueur, la zone de projet est classée en zone agricole Ax.



PLUi – Parthenay Gâtine

Le PLUi de la communauté de communes de Parthenay Gâtine prévoit au chapitre 4 : dispositions réglementaires communes à toutes les zones - point B :

« Sont autorisées dans l'ensemble des zones :

- les usages, affectations des sols, constructions et activités destinés aux équipements d'intérêt collectif et de service public sous réserve des conditions particulières fixées dans le règlement de chaque zone »

Aussi, dans l'ensemble de la zone A, sont autorisés les constructions, ouvrages, installations d'infrastructure et réseaux d'intérêt public ou nécessaires au fonctionnement des services publics indispensables à la viabilité primaire et d'intérêt général (station de pompage, réseaux, voiries, ...) sous réserve que les travaux et aménagements ne compromettent pas la qualité paysagère du site et de son environnement.

De plus, le règlement écrit prévoit dans la zone Ax des conditions d'implantation de parcs photovoltaïques sous réserve de respecter la réglementation de l'article 54 de la loi APER du 10/03/2023.

	A	AP	Aeol	AEq	AL	Apv	AX
Unités de production d'énergie renouvelable	C	C	C	C	C	C	C
Conditions : l'agrivoltaïsme apparaît à l'article 54 de la loi APER du 10/03/2023, complétée par le décret du 09/04/2024. L'agrivoltaïsme désigne des installations associées à des pratiques agricoles (culture ou élevage) permettant le maintien de la production et apportant un bénéfice agronomique. Il est interdit uniquement en secteur AP. A l'intérieur du secteur AP, sont interdites les unités de production d'énergie renouvelable, à l'exception des installations liées et nécessaires au fonctionnement des constructions, ouvrages et installations autorisées dans ce secteur AP.							

Le projet de centrale photovoltaïque au sol respecte la loi APER de mars 2023 et reste compatible avec le document d'urbanisme en vigueur.

3. DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL ET PAYSAGER

1. Etat initial de la zone de projet

La zone de projet a été sélectionnée pour sa destination urbanistique et également de son potentiel solaire sans impacter les éléments structurants présents tel que les haies, les arbres et les zones à enjeux floristiques et faunistiques.

La présentation des aménagements de la centrale développée dans la partie 2.3 prend en compte les éléments structurant présent actuellement sur la zone de projet. Ainsi, il est assuré qu'aucun arbre ne sera coupé dans l'enceinte du projet. Ceux présent aux bords de la parcelle seront conservés. Les seront également conservées afin de maintenir un corridor écologique.

Au final, l'aménagement du site doit se faire en fonction des enjeux environnementaux et paysagers.

Préserver la biodiversité en évitant les sites protégés (Natura 2000, réserves naturelles...), les sites faisant l'objet d'inventaires (ZNIEFF, ZICO).

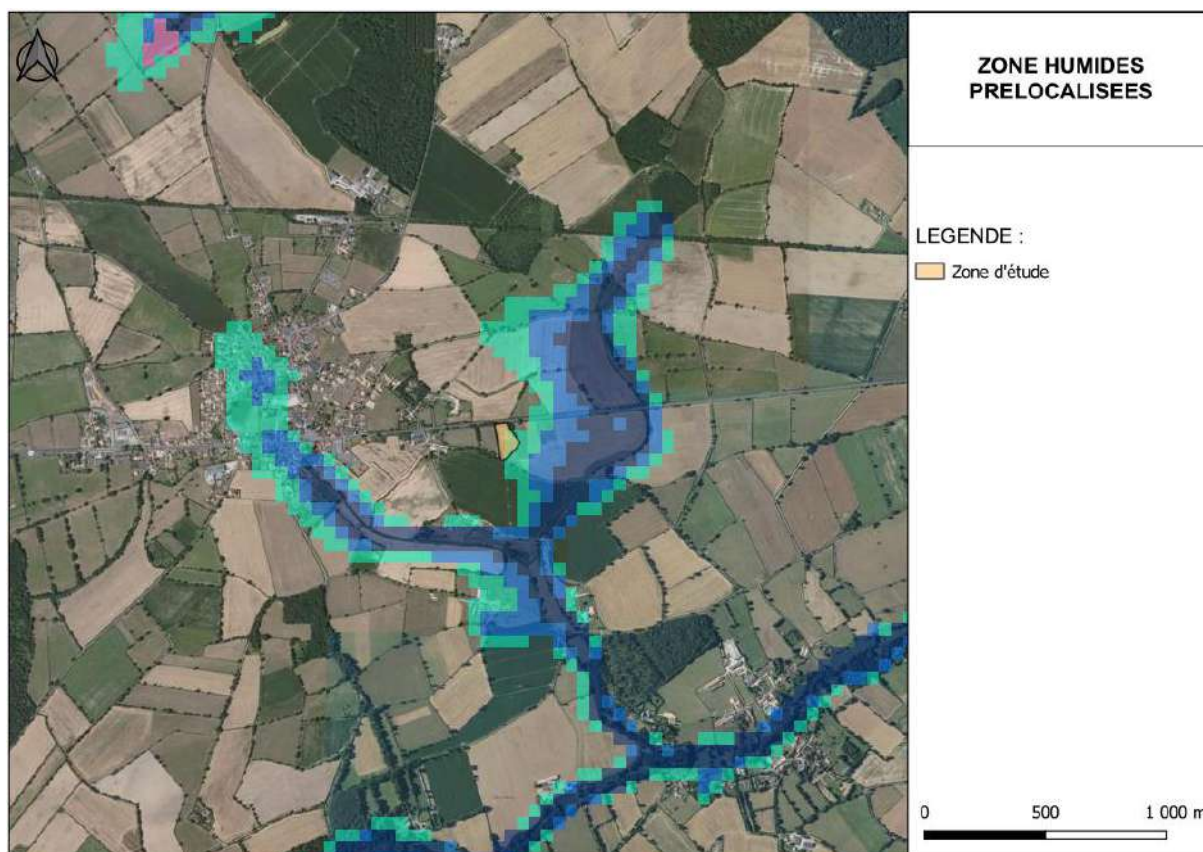
Mesurer l'impact paysager en évitant les monuments historiques, les sites inscrits et classés, les zones de protection du patrimoine ou les sites archéologiques.

La parcelle d'implantation a été sélectionnée en raison de multiples critères :

- Site anthropisé et à l'abandon,
- Zonage du document d'urbanisme – développer une activité économique,
- Proximité avec les infrastructures électriques HTA (ligne 20 kV),
- L'évitement des zones humides,
- L'éloignement avec des sites naturelles protégés (Natura 2000, réserves naturelles...),
- L'éloignement des sites faisant l'objet d'inventaire écologiques (ZNIEFF, ZICO...),
- L'éloignement des zones remarquables (Sites inscrits, monuments historiques...),
- L'éloignement des périmètres de captage d'eau.

2. Zones humides

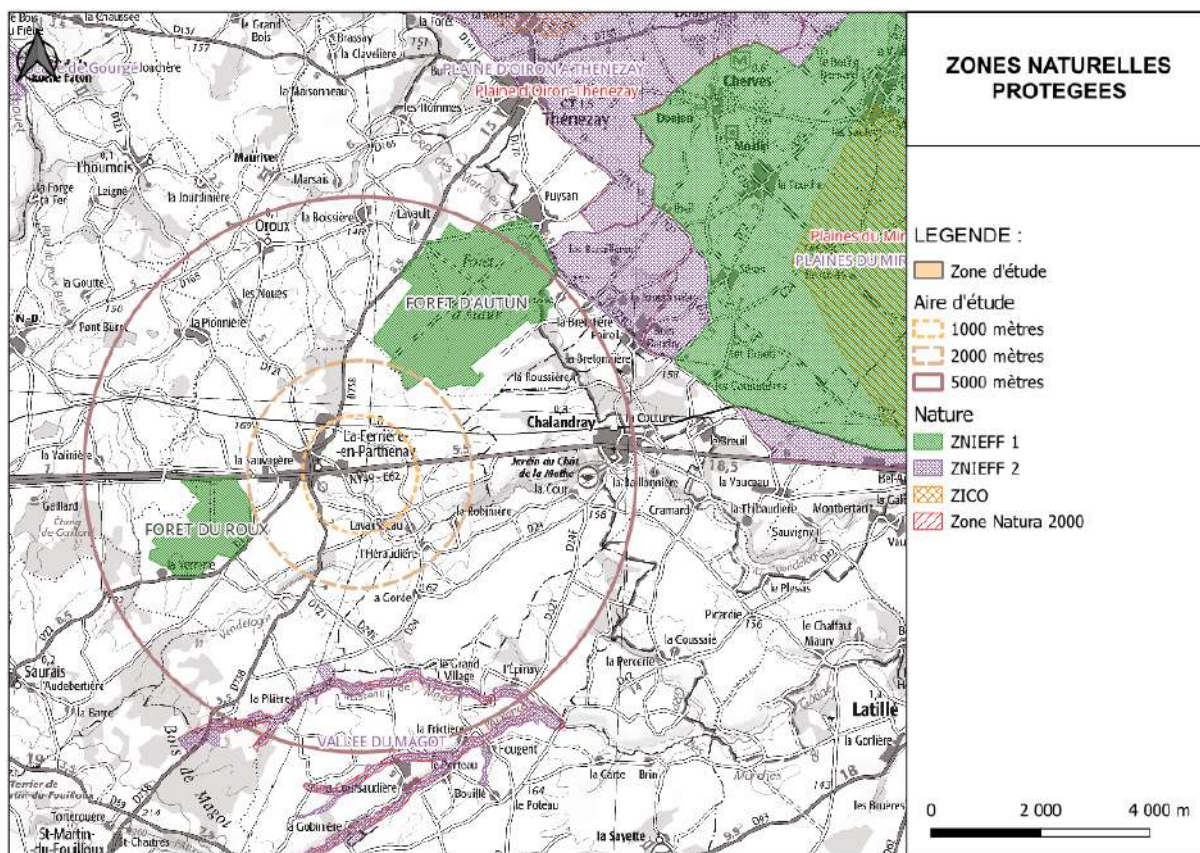
Les zones humides prélocalisées sur le secteur d'étude s'étendent à l'est du site. Rappelons que le site est pour la majeure partie de sa superficie anthropisé, donc hors des caractéristiques de zones humides. La topographie du site et son anthropisation dressent la pédologie du sol et ne fait pas apparaître de zone humide sur le site à l'étude.



La zone de projet n'est pas concernée par l'inventaire des zones humides de la commune de La Ferrière-en-Parthenay.

3. Zonages naturelles protégées

L'analyse porte sur la proximité des zones naturelles protégées, inventoriées dans un rayon de 5 km de la zone de projet. Les aires d'études sont définies autour de la zone de projet 1km, 2km et 5km.



Aucune zone naturelle n'est répertoriée dans l'aire d'étude proche de la zone de projet. Les plus proche figurent sur la carte présentée plus haut :

- La ZNIEFF 1 : FR540006868 – Forêt d'Autun à plus de 1,5 km de la zone de projet (Source : <https://inpn.mnhn.fr/zone/znief/540006868>)
- La ZNIEFF 1 : 540014433 – Forêt du Roux à plus de 2 km de la zone de projet (Source : <https://inpn.mnhn.fr/zone/znief/540014433>)
- La ZNIEFF 2 : 540120130 – Vallée du Magot à plus de 3 km de la zone de projet (Source : <https://inpn.mnhn.fr/zone/znief/540120130>)
- La ZSC : FR5400441 – Ruisseau le Magot à plus de 3 km de la zone de projet (Source : <https://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR5400441>)
- La ZPS : FR5412018 – Plaine du Mirebalais et du Neuvilleois à plus de 5 km de la zone de projet (Source : <https://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR5412018>)

4. Inventaires des habitats, de la faune et de la flore

Afin de caractériser les enjeux potentiels sur l'habitat, la faune et la flore du site en projet, nous nous appuierons sur les inventaires des sites de l'Observatoire de la Biodiversité Végétale de Nouvelle-Aquitaine pour les enjeux floristiques (<https://obv-na.fr/>), de l'Observatoire de la faune sauvage de Nouvelle-Aquitaine pour les enjeux faunistiques (<https://observatoire-fauna.fr/>) et les données CarHab (<https://inpn.mnhn.fr/viewer-carto/CarHab/>).

Les Habitats naturels

La zone de projet est en majeure partie de sa superficie anthropisée et actuellement occupée par un bâtiment. La partie sud a fait l'objet de stockage de voiture mais représente aujourd'hui une zone enherbée.

La flore locale

La plateforme cartographique de l'Observatoire de la Biodiversité Végétale (OBV) a été consultée pour vérifier la présence éventuelle d'espèces patrimoniales à l'échelle de la zone de projet et de ses abords.

Aucune espèce patrimoniale (espèce protégée, menacée ou quasi-menacée, déterminante ZNIEFF) ne recoupe la zone de projet.

La faune

Nom scientifique	Nom Commun	Protection nationale et européenne	Espèce déterminante ZNIEFF	Nombre de données	Dernière année d'observations	Statut de menace Régional
Alytes obstetricans	Alyte accoucheur (L')	LC	Sous condition	2	2012	Préoccupation mineure Liste rouge régionale des amphibiens et reptiles d'Aquitaine - 2013
Bufo spinosus	Crapaud épineux (Le)	LC		4	2017	Préoccupation mineure Liste rouge régionale des amphibiens et reptiles du Poitou-Charentes - 2016
Rana dalmatina	Grenouille agile (La)	LC		4	2017	Préoccupation mineure Liste rouge régionale des amphibiens et reptiles du Poitou-Charentes - 2016
Pelophylax kl. esculentus	Grenouille verte (La)	LC		1	1997	Préoccupation mineure Liste rouge régionale des amphibiens et reptiles du Poitou-Charentes - 2016
Prunella modularis	Accenteur mouchet	LC		4	2022	Préoccupation mineure (Nicheur) Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs du Poitou-Charentes - 2018
Alauda arvensis	Alouette des champs	VU		2	2021	Vulnérable (Nicheur) Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs du Poitou-Charentes - 2018
Lullula arborea	Alouette lulu	LC		1	2020	Quasi menacé (Nicheur) Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs du Poitou-Charentes - 2018
Accipiter gentilis	Autour des palombes	LC		2	2014	Vulnérable (Nicheur) Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs du Poitou-Charentes - 2018
Scolopax rusticola	Bécasse des bois	LC	Sous condition	6	2019	En danger (Nicheur) Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs du Poitou-Charentes - 2018

Nom scientifique	Nom Commun	Protection nationale et européenne	Espèce déterminante ZNIEFF	Nombre de données	Dernière année d'observations	Statut de menace Régional
Motacilla cinerea	Bergeronnette des ruisseaux	LC		1	2020	Préoccupation mineure (Nicheur) Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs du Poitou-Charentes - 2018
Motacilla alba	Bergeronnette grise	LC		4	2022	Préoccupation mineure (Nicheur) Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs du Poitou-Charentes - 2018
Motacilla flava	Bergeronnette printanière	LC	Sous condition	1	2021	Préoccupation mineure (Nicheur) Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs du Poitou-Charentes - 2018
Nycticorax nycticorax	Bihoreau gris	NT	Sous condition	1	2021	Vulnérable (Nicheur) Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs du Poitou-Charentes - 2018
Emberiza citrinella	Bruant jaune	VU		3	2021	Quasi menacée (Nicheur) Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs du Poitou-Charentes - 2018
Emberiza calandra	Bruant proyer	VU	Sous condition	1	2020	Vulnérable (Nicheur) Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs du Poitou-Charentes - 2018
Emberiza circlus	Bruant zizi	LC		2	2021	Préoccupation mineure (Nicheur) Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs du Poitou-Charentes - 2018
Circus pygargus	Busard cendré	NT	Sous condition	1	2013	Quasi menacée (Nicheur) Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs du Poitou-Charentes - 2018
Circus cyaneus	Busard Saint-Martin	LC	Sous condition	1	2018	Quasi menacée (Nicheur) Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs du Poitou-Charentes - 2018
Buteo buteo	Buse variable	LC		5	2021	Préoccupation mineure (Nicheur) Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs du Poitou-Charentes - 2018
Carduelis carduelis	Chardonneret élégant	VU		3	2022	Quasi menacée (Nicheur) Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs du Poitou-Charentes - 2018

Nom scientifique	Nom Commun	Protection nationale et européenne	Espèce déterminante ZNIEFF	Nombre de données	Dernière année d'observations	Statut de menace Régional
Tringa ochropus	Chevalier culblanc	NA		1	2021	En danger critique (Hivernant) Liste rouge régionale des oiseaux du Limousin - 2015
Athene noctua	Chevêche d'Athéna	LC		3	2017	Quasi menacée (Nicheur) Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs du Poitou-Charentes - 2018
Corvus monedula	Choucas des tours	LC		5	2021	Quasi menacée (Nicheur) Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs du Poitou-Charentes - 2018
Strix aluco	Chouette hulotte	LC		2	2020	Préoccupation mineure (Nicheur) Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs du Poitou-Charentes - 2018
Circaetus gallicus	Circaète Jean-le-Blanc	LC	Sous condition	1	2020	En danger (Nicheur) Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs du Poitou-Charentes - 2018
Cuculus canorus	Coucou gris	LC		1	2021	Préoccupation mineure (Nicheur) Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs du Poitou-Charentes - 2018
Tyto alba	Effraie des clochers	LC		12	2024	Vulnérable (Nicheur) Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs du Poitou-Charentes - 2018
Elanus caeruleus	Élanion blanc	VU	Sous condition	1	2021	Non applicable (Nicheur) Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs du Poitou-Charentes - 2018
Accipiter nisus	Épervier d'Europe	LC		1	2018	Préoccupation mineure (Nicheur) Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs du Poitou-Charentes - 2018
Falco tinnunculus	Faucon crécerelle	NT		5	2021	Quasi menacée (Nicheur) Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs du Poitou-Charentes - 2018
Falco subbuteo	Faucon hobereau	LC	Sous condition	2	2019	Quasi menacée (Nicheur) Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs du Poitou-Charentes - 2018

Nom scientifique	Nom Commun	Protection nationale et européenne	Espèce déterminante ZNIEFF	Nombre de données	Dernière année d'observations	Statut de menace Régional
Sylvia atricapilla	Fauvette à tête noire	LC		2	2021	Préoccupation mineure (Nicheur) Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs du Poitou-Charentes - 2018
Sylvia borin	Fauvette des jardins	NT	Sous condition	1	2021	Quasi menacée (Nicheur) Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs du Poitou-Charentes - 2018
Sylvia communis	Fauvette grisette	LC		2	2021	Quasi menacée (Nicheur) Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs du Poitou-Charentes - 2018
Gallinula chloropus	Gallinule poule-d'eau	LC		2	2022	Quasi menacée (Nicheur) Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs du Poitou-Charentes - 2018
Muscicapa striata	Gobemouche gris	NT		1	2014	Quasi menacée (Nicheur) Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs du Poitou-Charentes - 2018
Ficedula hypoleuca	Gobemouche noir	VU	Sous condition	2	2019	Disparue au niveau régional (Nicheur) Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs du Poitou-Charentes - 2018
Ardea alba	Grande Aigrette	NT	Sous condition	3	2021	Non applicable (Nicheur) Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs du Poitou-Charentes - 2018
Certhia brachydactyla	Grimpereau des jardins	LC		2	2019	Préoccupation mineure Liste rouge régionale des mammifères du Poitou-Charentes - 2018
Coccothraustes coccothraustes	Grosbec casse-noyaux	LC		7	2022	Quasi menacée (Nicheur) Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs du Poitou-Charentes - 2018
Ardea cinerea	Héron cendré	LC	Sous condition	4	2021	Préoccupation mineure (Nicheur) Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs du Poitou-Charentes - 2018
Bubulcus ibis	Héron garde-boeufs	LC	Sous condition	2	2021	Préoccupation mineure (Nicheur) Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs du Poitou-Charentes - 2018

Nom scientifique	Nom Commun	Protection nationale et européenne	Espèce déterminante ZNIEFF	Nombre de données	Dernière année d'observations	Statut de menace Régional
Ardea purpurea	Héron pourpré	LC	Sous condition	1	2021	Vulnérable (Nicheur) Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs du Poitou-Charentes - 2018
Asio otus	Hibou moyen-duc	LC	Sous condition	1	2018	Préoccupation mineure (Nicheur) Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs du Poitou-Charentes - 2018
Delichon urbicum	Hirondelle de fenêtre	NT		2	2021	Quasi menacée (Nicheur) Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs du Poitou-Charentes - 2018
Hirundo rustica	Hirondelle rustique	NT		6	2021	Quasi menacée (Nicheur) Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs du Poitou-Charentes - 2018
Upupa epops	Huppe fasciée	LC		6	2024	Préoccupation mineure (Nicheur) Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs du Poitou-Charentes - 2018
Hippolais polyglotta	Hypolaïs polyglotte	LC		2	2016	Préoccupation mineure (Nicheur) Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs du Poitou-Charentes - 2018
Linaria cannabina	Linotte mélodieuse	VU	Sous condition	1	2021	Quasi menacée (Nicheur) Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs du Poitou-Charentes - 2018
Oriolus oriolus	Loriot d'Europe	LC		6	2024	Préoccupation mineure (Nicheur) Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs du Poitou-Charentes - 2018
Alcedo atthis	Martin-pêcheur d'Europe	VU		6	2021	Quasi menacée (Nicheur) Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs du Poitou-Charentes - 2018
Cyanistes caeruleus	Mésange bleue	LC		6	2022	Préoccupation mineure (Nicheur) Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs du Poitou-Charentes - 2018
Parus major	Mésange charbonnière	LC		6	2024	Préoccupation mineure (Nicheur) Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs du Poitou-Charentes - 2018

Nom scientifique	Nom Commun	Protection nationale et européenne	Espèce déterminante ZNIEFF	Nombre de données	Dernière année d'observations	Statut de menace Régional
Periparus ater	Mésange noire	LC	Sous condition	1	2021	En danger critique (Nicheur) Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs du Poitou-Charentes - 2018
Poecile palustris	Mésange nonnette	LC	Sous condition	1	2017	Vulnérable (Nicheur) Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs du Poitou-Charentes - 2018
Milvus migrans	Milan noir	LC		1	2020	Préoccupation mineure (Nicheur) Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs du Poitou-Charentes - 2018
Milvus milvus	Milan royal	VU	Sous condition	1	2019	En danger (Nicheur) Liste rouge régionale des oiseaux du Limousin - 2015
Passer domesticus	Moineau domestique	LC		6	2022	Quasi menacée (Nicheur) Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs du Poitou-Charentes - 2018

Les données présentées dans le tableau sont issues des inventaires disponibles sur le site « observatoire fauna » sur un maillage 5 km correspondant à la commune de La Ferrière-en-Parthenay.

Nom scientifique	Nom Commun	Protection nationale et européenne	Espèce déterminante ZNIEFF	Nombre de données	Dernière année d'observations	Statut de menace Régional
Mustela nivalis	Belette d'Europe	LC		1	2016	Quasi menacée Liste rouge régionale des mammifères continentaux non-volants d'Aquitaine - 2020
Sciurus vulgaris	Écureuil roux	LC		1	2021	Préoccupation mineure Liste rouge régionale des mammifères du Poitou-Charentes - 2018
Genetta genetta	Genette commune	LC		1	2015	Préoccupation mineure Liste rouge régionale des mammifères du Poitou-Charentes - 2018
Erinaceus europaeus	Hérisson d'Europe	LC		4	2021	Préoccupation mineure Liste rouge régionale des mammifères du Poitou-Charentes - 2018
Eliomys quercinus	Lérot	LC		2	2015	Préoccupation mineure Liste rouge régionale des mammifères continentaux non-volants d'Aquitaine - 2020
Ceriagrion tenellum	Agrion délicat	LC		1	2014	
Lycaena dispar	Cuivré des marais (Le)	LC		1	2013	Vulnérable Liste rouge régionale des rhopalocères du Poitou-Charentes - 2019
Apatura iris	Grand mars changeant (Le)	LC	Déterminante stricte	1	2019	Quasi menacée Liste rouge régionale des rhopalocères du Poitou-Charentes - 2019
Spialia sertorius	Hespérie des Sanguisorbes (L')	LC	Déterminante stricte	1	1992	Quasi menacée Liste rouge régionale des rhopalocères du Poitou-Charentes - 2019
Thymelicus acteon	Hespérie du Chiendent (L')	LC	Déterminante stricte	1	1996	Préoccupation mineure Liste rouge régionale des rhopalocères du Poitou-Charentes - 2019

Nom scientifique	Nom Commun	Protection nationale et européenne	Espèce déterminante ZNIEFF	Nombre de données	Dernière année d'observations	Statut de menace Régional
Natrix helvetica	Couleuvre helvétique (La)	LC		4	1999	Préoccupation mineure Liste rouge régionale des amphibiens et reptiles du Poitou-Charentes - 2016
Hierophis viridiflavus	Couleuvre verte et jaune (La)	LC		10	2021	Préoccupation mineure Liste rouge régionale des amphibiens et reptiles du Poitou-Charentes - 2016
Podarcis muralis	Lézard des murailles (Le)	LC		4	2020	Préoccupation mineure Liste rouge régionale des amphibiens et reptiles du Poitou-Charentes - 2016
Lacerta bilineata	Lézard vert	LC		4	2021	Préoccupation mineure Liste rouge régionale des amphibiens et reptiles du Poitou-Charentes - 2016

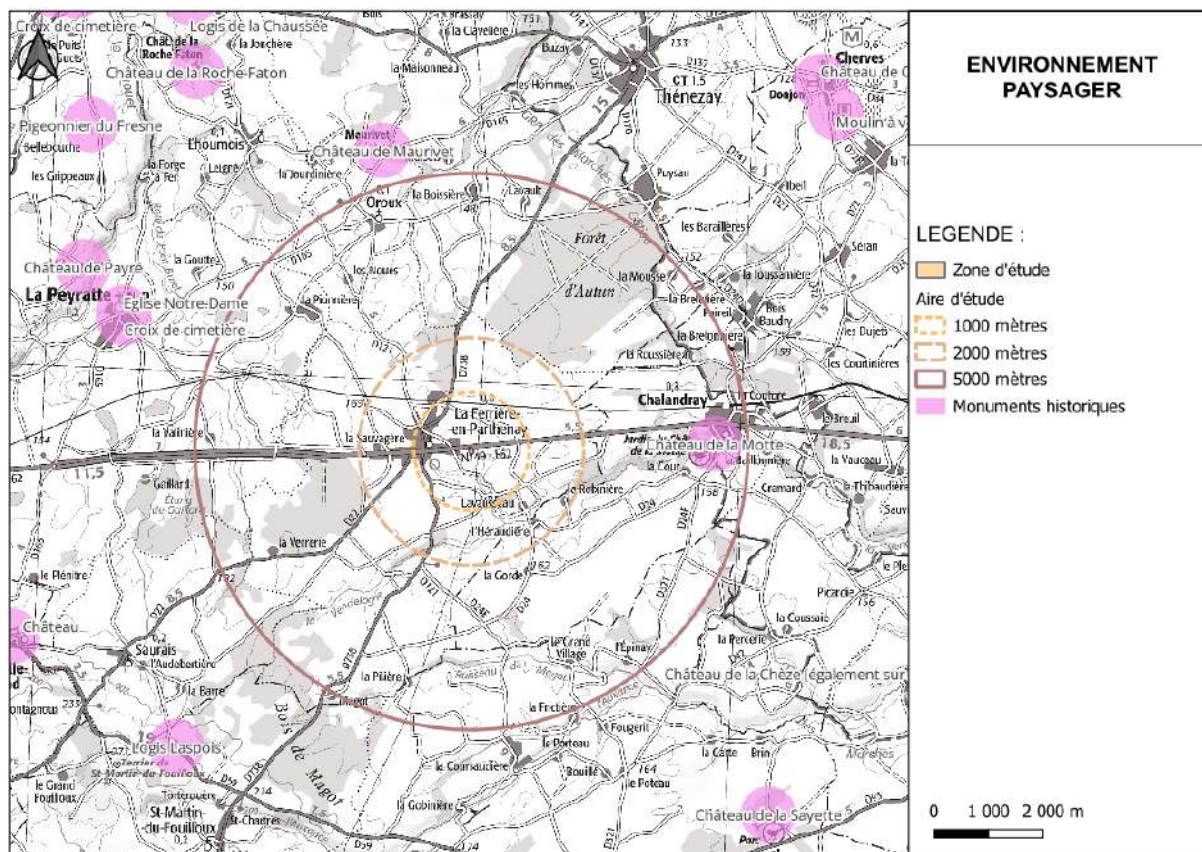
Les données présentées dans le tableau sont issues des inventaires disponibles sur le site « observatoire fauna » sur un maillage 5 km correspondant à la commune de La Ferrière-en-Parthenay.

Compte tenu de la conservation de l'habitat initial de la zone de projet, l'impact sur les espèces inventoriés via la bibliographie est considéré comme non significatif.

5. Environnement paysager

L'analyse du volet paysager permet d'identifier dans un rayon plus ou moins proche de la zone de projet les monuments ou sites protégés.

La carte suivante présente la localisation d'un seul monuments historiques dans le rayon de 5 km autour de la zone de projet. La topographie du site ainsi que la présence de végétation isolent le site. Aucune visibilité direct ou indirecte n'est à prévoir entre le projet et les monuments classés.



Dans la démarche d'une insertion paysagère complète du site, les haies présentes seront conservées. Ainsi, les équipements techniques tels que les bâtiments techniques, la clôture de la centrale solaire seront installés à l'intérieur du site, derrière les haies existantes. Protégeant ainsi le masque existant afin de limiter les visibilités depuis les lieux de vie alentours.

6. Les risques naturels et technologiques

La base de données « géorisque.gouv.fr » renseigne les risques naturels présents sur la commune d'implantation du projet.

La commune de La Ferrière-en-Parthenay est concernée par plusieurs risques naturels. Cependant, ces risques sont localisés et plusieurs de ces risques ne concernent pas la zone de projet.

Risque naturel	Risques sur la commune	Risques sur la zone
Inondation	Existant	Inconnu
Remontée de nappes	Existant	Existant
Séisme	Modéré	Modéré
Mouvement de terrain	Existant	Inconnu
Retrait gonflement des argiles	Important	Important
Feu de forêt	Existant	Inconnu
Radon	Faible	Faible

Risques technologiques	Risques sur la commune	Risques sur la zone
Installations Industrielles Classées (ICPE)	Concerné	Non Concerné
Pollution des sols	Concerné	Concerné

7. Effets cumulés avec d'autres projets existants ou approuvés

D'après le Code de l'Environnement, toute étude d'impact doit présenter l'analyse des effets cumulés du projet avec d'autres projets connus. Ces projets sont ceux qui, lors du dépôt de l'étude d'impact :

- ont fait l'objet d'un document d'incidences au titre de l'article R. 214-6 et d'une enquête publique;
- ont fait l'objet d'une étude d'impact au titre du présent code et pour lesquels un avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement a été rendu public.

Ne sont plus considérés comme "projets" ceux qui sont abandonnés par leur maître d'ouvrage, ceux pour lesquels l'autorisation est devenue caduque ainsi que ceux qui sont réalisés.

Actuellement, dans un rayon de 2 km autour des limites du projet, on ne recense aucune ICPE qui ne soit pas déjà en activité.